

Gendarmerie royale du Canada

Année de création : 1920

Ministère de rattachement : ministère de la Sécurité publique du Canada

Statut du dirigeant : commissaire

Adresse du siège ou de l'état-major central

Immeuble QG - 73 prom. Leikin Ottawa, (ont.) K1A 0R2

Site web : <https://www.rcmp-grc.gc.ca/fr>



Histoire de l'Institution

Créée à l'origine pour répondre au besoin d'un service de police chargé d'appliquer la loi dans les territoires de l'ouest nouvellement acquis par le Canada, la Gendarmerie Royale du Canada (GRC) est devenue au fil des ans une organisation mondialement reconnue. En mai 1873, le Parlement du Canada a mis sur pied un service de police central. Un groupe de 150 recrues a été envoyé dans l'ouest, au Manitoba. Le nouveau corps de police est baptisé « police à cheval du nord-ouest » (PCN-O).

En 1919, le Parlement décide de fusionner cet organisme avec la police du dominion, un service de police fédéral qui exerçait son autorité dans l'est du Canada. Lorsque la loi entre en vigueur, le 1^{er} février 1920, le nouvel ensemble prend la double appellation de *Royal Canadian Mounted Police* et de Gendarmerie Royale du Canada (GRC). Le quartier général est transféré de Regina à Ottawa. De 1932 à 1938, les effectifs de la GRC doublent pour atteindre 2 350 employés lorsqu'elle commence à assurer des services de police provinciaux en Alberta, au Manitoba, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard. Durant la Seconde Guerre mondiale, des membres de la GRC assurent des missions de prévôtés auprès de l'armée canadienne.

Après 1945, la GRC connaît une nouvelle expansion en tant que service de police provincial. En 1950, elle assume le mandat de services de police à Terre-Neuve et annexe le service de police provincial de la Colombie britannique.

Des gendarmes féminins entrent pour la première fois dans les rangs de la GRC en 1974. C'est également au cours des années 1970 que les responsabilités de la GRC s'étendent à de nouveaux domaines, comme les services de police aéroportuaires, la protection des personnes de marque et la lutte antidrogue. Aujourd'hui, les opérations





de la GRC sont axées sur le crime organisé, le terrorisme, le trafic de la drogue, les délits économiques et les infractions qui menacent l'intégrité de la frontière nationale. De plus, elle assure des services de police dans huit provinces et trois territoires et, par l'entremise de ses Services nationaux de police, met des ressources à la disposition d'autres organismes canadiens d'application de la loi.

Organisation

La gendarmerie royale du Canada est constituée sous le régime de la Loi sur la GRC. En vertu de cette loi, son administration et sa direction sont confiées au commissaire, qui relève du ministre de la Sécurité publique. La GRC applique partout au pays les lois élaborées et adoptées par le Parlement. L'administration de la justice dans les provinces, y compris l'application du Code criminel, fait partie des pouvoirs et des responsabilités délégués aux gouvernements provinciaux. La GRC fournit à contrat des services de police dans toutes les provinces (sauf le Québec et l'Ontario), au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, et en vertu d'ententes distinctes, dans 180 municipalités.



Administration centrale

Le Grand Quartier Général (GQG) est le centre de décision créé par la GRC pour l'élaboration et l'approbation des politiques stratégiques générales de la gendarmerie, en vertu des pouvoirs que lui confère l'article 5 de la Loi sur la GRC. Le GQG a pour rôle d'élaborer, de promouvoir et de communiquer les objectifs et priorités stratégiques, les stratégies de gestion et les modalités de gestion du rendement à des fins d'orientation et de responsabilisation. Le commissaire est assisté par :

- le sous-commissaire de la police fédérale (opérations fédérales et internationales, enquêtes criminelles relatives à la sécurité nationale, police de protection) ;
- le sous-commissaire chargé des services de police contractuels et autochtones ;
- le sous-commissaire des services de police spécialisée (programme canadien des armes à feu, centre d'information de la police canadienne, centre national de coordination contre l'exploitation des enfants, collège canadien de police, service des sciences judiciaires et de l'identité, service canadien de renseignements criminels) ;
- le dirigeant principal des ressources humaines ;
- le sous-commissaire des finances et de l'administration ;
- le dirigeant principal de la planification et des politiques stratégiques ;
- le commissaire adjoint aux affaires publiques.



Organisation territoriale

15 divisions. Cette appellation rappelle son passé militaire. Chaque division couvre à peu de chose près les frontières de chaque province ou territoire canadiens. Chacune des 15 divisions de la gendarmerie est dirigée par un commandant (en général un commissaire adjoint) et est désignée par une lettre de l'alphabet. L'Ontario comporte cependant deux divisions : celle pour la capitale nationale Ottawa et une autre pour le reste de la province. La quinzième division, dénommée Dépôt, a en charge l'école de formation de Regina (Saskatchewan) et le centre de dressage des chiens policiers de Bowden (Alberta).

- Division B : Terre-Neuve et Labrador.
- Division C : Québec.
- Division D : Manitoba.
- Division Dépôt : Regina, Saskatchewan.
- Division E : Colombie-Britannique.

- Division F : Saskatchewan.
- Division G : Territoire du nord-ouest.
- Division H : Nouvelle-Écosse.
- Division J : Nouveau-Brunswick.
- Division K : Alberta.
- Division L : Île-du-Prince-Édouard.
- Division M : Territoire du Yukon.
- Division O : Ontario.
- Division V : Nunavut.
- Division nationale Région Capitale nationale.

Formations spécialisées

- Police scientifique (toxicologie, chimie, biologie - tests ADN et droit).
- Police technique (empreinte digitale, instrumentation, documentation, contrefaçon, arme à feu, électronique, informatique, communications et télécommunications).

Missions

Dans son rôle non-contractuel, la GRC possède plusieurs mandats fédéraux, dont Interpol au Canada, les sections antiterroristes diverses, la protection du Premier ministre du Canada, la protection des ministres et dignitaires canadiens et étrangers en visite, les sections d'enquêtes et de renseignements sur le crime organisé, la protection des ambassades canadiennes à l'étranger, la prévention de crimes auprès de la jeunesse canadienne, les services de police sur les réserves autochtones (amérindiennes) et le maintien du registre canadien des armes à feu situé au Nouveau-Brunswick dans la ville de Miramichi. Certains de ces mandats sont aussi appliqués dans les huit provinces contractuelles et les trois territoires.



Ressources humaines

Effectifs globaux 28 651

Les grades inférieurs des policiers de la GRC ont pour origine ceux de l'armée canadienne du XIX^e siècle qui étaient presque identiques à ceux de l'armée britannique

actuelle.

Les grades supérieurs sont plutôt inspirés de l'administration civile et ont augmenté en nombre ou en importance avec le temps, à mesure que la force policière augmentait ses effectifs. Par exemple, le grade d'inspecteur était initialement celui d'un officier subalterne mais il est devenu celui d'un officier supérieur. Les Inspecteurs et autres officiers supérieurs sont nommés par le gouverneur général en conseil (conseil des ministres canadien).

Les sous-officiers et les gendarmes forment la majorité du personnel dans les postes régionaux et leur promotion se fait par concours. Les grades sont portés sur la manche de l'uniforme d'apparat mais en épaulette sur celle du veston de travail ou sur la chemise. En plus des policiers réguliers, on compte des gendarmes spéciaux, des gendarmes auxiliaires, des membres civils et fonctionnaires ou étudiants. Ceux-ci portent des insignes distinctifs de ceux des policiers réguliers.

Les membres civils n'ont pas les pouvoirs d'officiers de la paix et sont engagés pour leur expertise. on les retrouve dans :

- la police scientifique (toxicologie, chimie, biologie - tests ADN et droit) ;
- la police technique (empreinte digitale, instrumentation, documentation, contrefaçon, arme à feu, électronique, informatique, communications et télécommunications) ;
- l'administration (relation publique, administration, ressources humaines, traduction et éthiques policières).



Organismes de formation

Fondé en 1885, le Centre de formation de Regina en Saskatchewan dépend de la division Dépôt de la GRC. Pour devenir un gendarme de la GRC, il faut satisfaire aux exigences de base suivantes : être citoyen canadien, parler couramment l'une ou l'autre des deux langues officielles du Canada, être titulaire d'un diplôme d'études secondaires canadien ou l'équivalent, posséder un permis de conduire canadien valide et sans restriction, avoir 19 ans au moment de l'engagement.

Les candidats pour la GRC font l'objet d'une enquête et doivent passer ensuite une

batterie de tests psychologiques et physiques pour évaluer leurs aptitudes en rapport avec le travail de policier. Une fois acceptés pour la formation, ils sont envoyés au Centre de formation de Regina (Saskatchewan). Le candidat sélectionné suit le programme de formation des cadets (PFC) d'une durée de 24 semaines.

Capacités particulières :

Aéronautiques hélicoptères (Bell 206, Eurocopter AS 350B3s) - avions (Piaggio P180 Avanti, Cessna Caravan, Cessna, Twin Otter, Pilatus PC-12),

Nautiques : patrouilleurs, catamaran, vedettes rapides.

Armement : depuis les années 1990, Sig-Sauer P226 et P220, S&W 5946 et 3953, Diemaco C7 et C8, Remington 870, pistolet à impulsion électrique et Winchester Modèle 70.



Liens avec la gendarmerie française - missions extérieures

En 1989, le commissaire Norman Inkster accepte de dépêcher des policiers civils pour surveiller le respect du droit et de l'ordre pendant les premières élections démocratiques organisées en Namibie (Sud-Ouest africain). Un contingent de 100 membres dirigés par le surintendant pr. Larry R. Probe séjourne en Namibie du 19 octobre 1989 au 11 avril 1990 pour surveiller la police du Sud-Ouest africain et pour assurer une présence dans les bureaux de vote. C'était la première fois que la GRC participait à une mission de l'ONU (GA- NUPT).

Depuis cette date, plus de 3 500 membres de la GRC ont participé à près de 60 opérations de paix dans 30 pays. Aujourd'hui, environ 90 policiers sont déployés dans des opérations de paix dans la Cisjordanie et en Haïti. Parmi ce nombre sont deux conseillers supérieurs, un qui est attaché à la Mission permanente du Canada auprès des Nations unies à New York ; l'autre qui est attaché à l'équipe de la Force de police permanente des Nations unies à Brindisi en Italie.

